

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 décembre 2011**  
~~~~~

**MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE MÉDECINE DE LA CLINIQUE DU SOUFFLE DE LODÈVE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Mme Nicole CLAVERIE suppléant de M. Jean Pierre VANLUGGENE

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Eric CORBEAU, M. Pascal DELIEUZE

Absents :

M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Pierre BOUDES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 38	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé,

Vu qu'il souhaite intégrer dans le futur contrat les thématiques suivantes :

- Le soin,
- La prévention,
- Le médico-social.

Vu qu'au sein de la thématique liée au soin, il semble essentiel de favoriser le maintien de l'existant sur le territoire, notamment les deux hôpitaux locaux de Clermont l'Hérault et de Lodève, le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins de Lodève, la Maison Médicale de Garde de Clermont l'Hérault ainsi que la Clinique du Souffle de Lodève.

Vu que dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé, l'Agence Régionale de Santé rédige actuellement des schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale, qui donneront les grandes orientations régionales en matière de santé pour les années à venir,

Vu que dans le schéma régional d'organisation des soins, il est prévu de supprimer les lits de médecine de la Clinique du Souffle de Lodève,

Vu que cette structure est primordiale dans le maillage de l'offre de soins du territoire,

Considérant la nécessité de maintenir le service de médecine de la Clinique du souffle de Lodève,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de soutenir le maintien des lits de médecine de la Clinique du souffle de Lodève,
- de conserver impérativement l'offre de soins existante sur le territoire.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 563 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

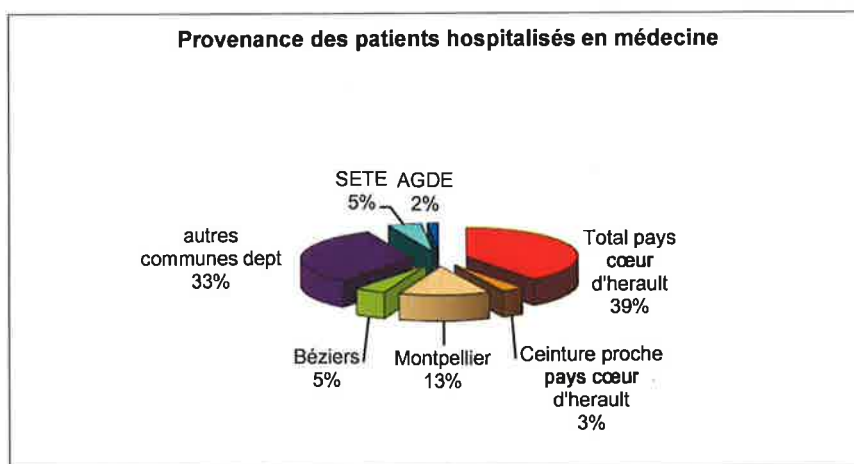
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



### Note concernant la Clinique du Souffle « la Vallonie »

Spécialisée dans le traitement des pathologies respiratoires et cardiaques depuis de nombreuses années, la Clinique du Souffle accueille 650 à 700 patients chaque année dans le service de médecine aigue de « la Vallonie » à Lodève, dont plus de 55 % sont issus du département de l'Hérault et plus de 39% domiciliés dans le Pays Cœur d'Hérault (cf graphe ci-dessous).



Un cabinet libéral de pneumologie est également installé dans l'établissement (Dr Requena- Dr Gaillard- Dr Desplan).

Le service de médecine est organisé autour d'une équipe médicale spécialisée composée de deux pneumologues (Dr Nicolas Oliver, Médecin chef, et Dr Thierry Lafontaine) d'un cardiologue (Dr Peter Meurrens) et d'un médecin généraliste (Dr Jamila Zbida-Soufiani) employés à temps plein dans l'établissement.

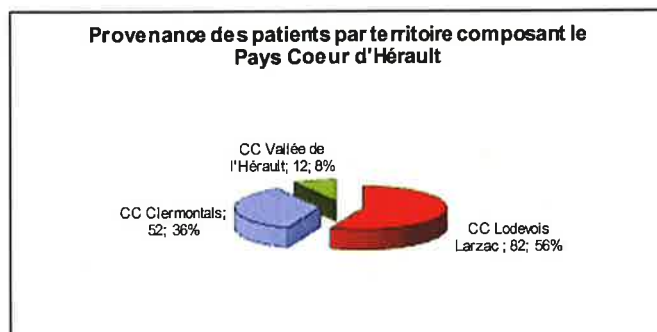
Cet établissement est aujourd'hui en passe de perdre son service de médecine aigue au prétexte qu'un seul site devrait être maintenu à Lodève. Pourtant, beaucoup d'arguments plaident non seulement en faveur du maintien de ce service mais aussi de son développement.

#### ➤ Une offre de soins spécialisée sur le territoire mais aussi sur la Région :

A travers son projet d'établissement, ce service de médecine accueille des malades sévères en situation aigue pour des hospitalisations cardiaques ou respiratoires ne relevant pas de situation médicales interventionnelles ou chirurgicales.

Il constitue incontestablement une offre de soin spécialisée territoriale pour les trois Communautés de Communes constituant le Pays Cœur d'Hérault, mais également pour les grandes agglomérations du département.

Une étude plus détaillée des flux (cf graphe ci-dessous) montre la part des patients en provenance des Communautés de Communes qui constituent le Pays Cœur d'Hérault.



- **Une présence médicale en permanence** : 2 médecins pneumologues, 1 cardiologue et 1 médecin généraliste assurent la continuité des soins, 24h/24, 7 jours sur 7.
- **L'existence d'une équipe paramédicale performante et formée** aux actes lourds de la médecine aigue
- **Un plateau technique spécialisé** permettant les endoscopies, les explorations fonctionnelles respiratoires et cardiaques, les gaz du sang, pléthysmographies, polysomnographies, les mises en place de ventilations respiratoires...examens qui ne peuvent être fait nulle part ailleurs en dehors de Montpellier.
- **Une offre de soins médicale spécialisée complémentaire de celle des hôpitaux locaux** : en effet, les médecins libéraux et les urgentistes peuvent sans difficulté venir sur la Clinique avec des garanties de bénéficier en temps réels des conseils en pneumologie et cardiologie.

La menace de suppression de ce service doit nous faire prendre conscience du caractère irréversible que pourrait avoir cette décision pour le territoire.

En effet, l'activité spécialisée de ce service de médecine aigue à la Clinique du Souffle ne pourra pas être compensée, en dépit d'un service médical hospitalier maintenu sur l'hôpital de Lodève, la menace étant de voir disparaître définitivement sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault une offre de soins spécialisées

Avec cette suppression, et au-delà de la disparition du plateau technique de la Clinique et d'un service rendu à la population, c'est aussi l'activité de rééducation de la Clinique qui est menacée. En effet l'originalité mais aussi la pertinence médicale de la Clinique du Souffle « la Vallonie » repose sur une capacité de l'établissement à gérer des problématiques médicales cardio-respiratoires aigues pour des malades en situation fragile pour lesquels la rééducation ne peut s'envisager que dans un cadre très médicalisé et technique.

C'est donc une réorientation médicale qu'il conviendrait d'opérer, et l'abandon d'un projet médical spécialisé dans la prise en charge de malades cardio-respiratoires sévères.

Etrangement, la Clinique du Souffle vient d'être classée parmi les 30 meilleurs services de pneumologie aigue Français par le Nouvel Observateur en novembre 2011.

Dans la perspective d'un maintien de ce service, un médecin interniste devrait si nécessaire rejoindre l'équipe de la Clinique.